

Bilan à ce jour – le 31/10/2020

30 personnes actuellement hébergées, avec différents statuts :

- 8 demandeurs d'asile
- 22 personnes ayant obtenu le statut de réfugié
- 0 personnes ayant obtenu le statut de la protection subsidiaire

Pour rappel :

- 229 personnes accompagnées depuis le début de l'action
- 11 collectifs constitués

Quelques nouvelles

- Nouveau projet : la création d'un livre de cuisine et de recettes partagées ! Pour y participer, il faut constituer un binôme bénévole-réfugié, et nous proposer une recette de l'un et de l'autre, à partir d'un même ingrédient ou d'un même évènement. Par exemple : des poivrons farcis au riz (recette albanaise) et les tomates farcies (recette française). Contactez-nous pour en parler !
- Les 17 et 18/10 et les 24 et 25/10/2020 ont eu lieu les ateliers de poterie « Voici la terre de mes pays ». Ils réunissent 8 à 10 participants réfugiés et de belles créations ont déjà été réalisées. Le nouveau confinement nous oblige à reporter les ateliers prévus fin octobre et début novembre.
- Le 18/10/2020, une famille syrienne s'est installée à Mutzig. C'est un soulagement pour ces quatre adultes qui ont fui la région de Yarmouk en Syrie en 2012, zone de nombreux combats et de bombardements, et qui ont ensuite vécu huit ans dans des conditions très précaires dans le camp de Chatila au Liban. Ils sont accompagnés par le collectif ACM (Accueil Citoyen Mutzig)
- Les 07 et 08/10/2020 ont eu lieu à Montbéliard deux journées de formation pour les bénévoles sur le thème « Ecoute, l'Accueil, Favoriser l'émergence de la parole », avec Mireille Robert Nicoud, formatrice en communication.
- Plusieurs familles accueillies sont devenues locataires durant l'été 2020. Certains collectifs continuent d'intervenir pour aider aux démarches, certains souhaitent réaccueillir avec la FEP tandis que d'autres ne se sont pas encore positionnés.

Informations

- A l'annonce du reconfinement, **il est nécessaire de s'assurer que chaque personne accueillie et chaque bénévole soient informés de l'obligation de l'attestation de déplacement et de son utilisation.** Pour les personnes qui ne maîtrisent pas bien la langue française, il existe des attestations en version simplifiée, avec pictogrammes ou traduction, ainsi que des fiches de prévention, joints à cette lettre de nouvelles.
- **Lorsque leurs missions ne peuvent pas être réalisées en télétravail**, les bénévoles peuvent se déplacer avec l'attestation individuelle de déplacement dérogatoire via le motif d'assistance aux plus vulnérables.
- **Lors de toute rencontre avec la famille ou visite chez elle, merci de veiller à ce que chacun porte un masque, à aérer régulièrement, à se laver les mains à l'arrivée et à la sortie, à ce que chacun utilise son propre stylo...**
- **Pour ce qui concerne les déplacements des personnes accompagnées :** l'attestation de déplacement dérogatoire prévoit les déplacements pour l'acquisition ou bénéficier des distributions de biens de première nécessité. Il est aussi prévu un déplacement pour rendez-vous pour démarche administrative avec un service public.